



TROC ET PUCES DE

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE NOTRE DAME DES VICTOIRES

Le DIMANCHE 24 NOVEMBRE 2024

RESTAURANT SCOLAIRE HENT REUNIOU et SALLE VIRE COURT

GOUESNAC'H

Conditions et règlement :

1. **Aucun emplacement ne sera attribué avant la signature de ce présent bon de réservation accompagné du règlement.**
2. Les bons d'inscription incomplets ou non accompagnés du règlement ne seront pas pris en compte.
3. La clôture des inscriptions se fera le 12 novembre 2024. Les règlements seront encaissés après cette date.
4. Toute inscription sera définitive et non remboursable après la clôture des inscriptions.
5. **Un seul accompagnant par exposant bénéficiera de la gratuité de l'entrée.**
6. Aucun emplacement inférieur à 1 m de table ne sera attribué.
7. Les tarifs sont de 5€ par mètre linéaire avec table, et 2€ l'emplacement du portant.
8. **Les portants ne sont pas fournis par l'association** et sont autorisés et s'ajoutent au métrage table selon la place disponible **le portant ne doit pas dépasser chez le voisin.**
9. **Le montage des stands se fera obligatoirement entre 7h et 8h15 ou la veille à l'horaire proposée. Les exposants s'engagent à rester jusqu'à 17h30 (sans remballer avant)**
10. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation. Pour des raisons de sécurité, il pourra arrêter les inscriptions à tout moment.
11. Les objets et collections déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, en cas de vol ou autres préjudices. Il leur incombe de pourvoir ou non à leur assurance.
12. Les tables sont prêtées aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations. Les dommages seront payables sur le champ. De plus chacun devra laisser son emplacement propre penser à des sacs poubelles.
13. Les exposants doivent respecter les limites des emplacements, laisser les allées et les issues de secours dégagées.
14. Les supports spécifiques (portants, étagères ...) et objets encombrants ne sont tolérés que dans la mesure où ils n'entravent ni les installations existantes, ni la sécurité des lieux et sont limités à un par emplacement ou groupe d'emplacements, et en outre, vous devez les déclarer sur le bulletin d'inscription ci-dessous.
15. Les emplacements non occupés à 8h15 seront déclarés vacants et réattribués en cas de demande.

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 12 novembre 2024 **accompagné du règlement par chèque à l'ordre de APEL ND DES VICTOIRES – A l'adresse suivante : Ecole Notre Dame des Victoires 9 route de Bénodet 29950 GOUESNACH Mentionner sur l'enveloppe Troc et puces.**

Vous pouvez nous contacter par mail : trocpuces.apel.gouesnach@gmail.com ou par téléphone/SMS au 06 69 04 00 24. (Sandrine)

Nous vous proposons si vous le souhaitez, d'installer vos affaires la veille, le samedi 23 novembre de 14h à 16h30.

Nous vous conseillons de prévoir un drap pour cacher vos biens. Le restaurant scolaire sera fermé, l'association se dégage de toutes responsabilités en cas de vols, pertes ou de dégradations.

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse : _____

CODE POSTAL : _____ Ville : _____

Mail : _____@_____

Téléphone : _____ N° Carte d'identité ou permis de conduire : _____

Je réserve _____ mètres linéaires de tables sans portant = _____ x 5€ = _____ € Nombre de chaise : _____

Je souhaite installer un portant : 2€ l'emplacement du portant, 1 portant max par personne (**emplacements limités**) (! portant =/inférieur à la longueur table)

Nom de l'accompagnant : _____

Nature de la vente : _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve, renonçant à tout recours envers l'organisateur.

A : _____ Le : _____ Signature :

.....
.....

Nom : Prénom :

Accepte d'installer mes biens au restaurant scolaire Hent Reuniou ET LA SALLE VIRE COURT
Gouesnac'h le samedi 23 novembre entre 14h et 16h30 et d'avoir pris connaissance du règlement page 1

A _____, le _____

Signature :